

Bilan des émissions 2022

BDO SA



03.04.2023

Ce rapport résume le bilan des gaz à effet de serre de BDO SA pour l'année 2022. Le bilan des gaz à effet de serre est basé sur la norme internationalement reconnue 'The GHG-Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard' et comprend les gaz à effet de serre liés au climat qui relèvent du 'contrôle opérationnel' de l'entreprise. Les données de base pour déterminer l'impact climatique des différents processus sont tirées deecoinvent version 3.6 et de la méthode d'évaluation 2013 du GIEC (GWP 100a). Le bilan des émissions de gaz à effet de serre s'élève à 3'192 t CO₂e (Tab. 1). La figure 1 montre également les émissions totales de gaz à effet de serre pour les cinq dernières années de 2018 - 2022.

	(t CO ₂ e)	(%)	(t CO ₂ e)
Électricité	48.6	1.5%	
Chaleur et réfrigération	529.6	16.6%	
Déplacements domicile-travail	958.7	30.0%	
Déplacements professionnels	1'141.4	35.8%	
Transports de tiers	0.0	0.0%	
Restauration et boissons	24.5	0.8%	
Matériau	48.0	1.5%	
Appareils électroniques	394.6	12.4%	
Déchets et recyclage	46.3	1.4%	
Total	3'191.7	100.0%	
Total label d'impact*	2'233.0		

Tab. 1 : Émissions de gaz à effet de serre par catégorie.
*Total sans Déplacements domicile-travail

Fig. 1 : Émissions totales des cinq dernières années, de 2018 - 2022

Dans ce qui suit, les émissions de gaz à effet de serre sont attribuées aux trois Scopes selon le GHG Protocol Standard. Une distinction est faite entre le lieu où les émissions se produisent - dans l'entreprise elle-même ou dans les processus en amont ou en aval de la production et du transport des marchandises. La définition des Scopes est la suivante :

Scope 1: Comprend toutes les émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées, telles que les voyages d'affaires dans les voitures de société ou la combustion de combustibles dans les systèmes de chauffage.

Scope 2: Comprend toutes les émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'entreprise, comme les émissions provenant de la combustion du charbon pour produire de l'électricité.

Scope 3: Comprend toutes les autres émissions indirectes résultant de la production de matières premières, de produits ou de services utilisés par l'entreprise et de déplacements professionnels dans des véhicules n'appartenant pas à l'entreprise.

Les Scopes 1, 2 et 3 ont représenté 17%, 4% et 79% des émissions totales de gaz à effet de serre l'année dernière (tableau 2).

	(t CO ₂ e)	(%)	(t CO ₂ e)
Scope 1	561.2	17%	
Scope 2	116.7	4%	
Scope 3	2'513.8	79%	
Total	3'191.7	100%	0% 20% 40% 60% 80% 100%

Tab. 2: Émissions de gaz à effet de serre par Scopes.

Fig. 2 : Répartition des émissions en pourcentage.